

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Auteur : Publié le 22/09/2026 par Julien ROUSSILLON – Maire

Nombre ID : 038-213800154-20260918-DEL2026091802-DE

Nombre de membres présents : 16

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

Contre : 0 Pour : 18 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la
préfecture et affichage

Délibération n° D 2026-09-18 / 02

Date de la séance : 18 septembre 2026

Date de la convocation : 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur ROUSSILLON Julien, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, ROUSSILLON Julien, CROUZET Rémy, MABILON Sandrine, MILARD Valérie, LEININGER Baptiste, NOVO Daniel, TRICAUD Frédéric, RODRIGUES David, BLACHE Tanguy, LECOMTE LEMOINE Brigitte CALLAMARD Rémy, FAVRE-NOVEL Anne-Sophie, MACIA Stéphanie, PRESSON Julie et LAVERLOCHERE Jean-Yves.

Absents avec pouvoir : GUETAT Suzanne qui donne pouvoir à MILARD Valérie
LAGER Corine qui donne pouvoir à CALLAMARD Rémy

Absente : CLERC Edith

SERVICE PERISCOLAIRE – AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

Comme chaque année, les emplois des agents du service périscolaire sont revus en fonction des recrutements.

Il est donc proposé les modifications de postes suivantes :

Suppression		Création	
Adjoint d'animation	24.39/35 ^{ème}	Adjoint d'animation	25.39/35 ^{ème}
	11.49/35 ^{ème}		10.49/35 ^{ème}
	11.29/35 ^{ème}		10.29/35 ^{ème}

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les modifications présentées ci-dessus à compter du 21 septembre 2026,
- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de la collectivité.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer toutes pièces correspondantes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,
Julien ROUSSILLON

Le secrétaire de séance
Rémy CROUZET